

République Française
Département : DORDOGNE
Arrondissement : Bergerac
GARDONNE - COMMUNE

Procès verbal

Le mercredi 29 avril 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Pascal DELTEIL.

Secrétaire de la séance : Hélène MINEAU

Présents : Pascal DELTEIL, Christine TOURENNE, Béatrice FEYTOUT, Michel BERNARD, Séverine BORDAS, Christophe BAËZA, Marie-Claude JAVERZAT, Patrick LE CLAINCHE, Jennifer LAFAYSSSE, Hélène MINEAU, Paul CHAUMONT, Fatima RODRIGUES DA SILVA, Bruno DE CONTI, Chloé BRANCO, Alain FAVARD

Représentés : Frédéric GAUTHIER représenté par Béatrice FEYTOUT, Sylvain CONNANGLE représenté par Pascal DELTEIL, Christelle CHATEAUNEUF représentée par Patrick LE CLAINCHE

Absents et excusés : Sylvain ROOY

Ordre du jour :

- * Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2026
- * Vote du budget principal 2026 - GARDONNE
- * Vote du budget annexe 2026 - Locaux commerciaux Rue de l'Ancien Forail
- * Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026
- * Emprunt pour la construction d'un restaurant scolaire
- * Renouvellement ligne de trésorerie 2026 avec La Banque Postale
- * Désignation d'un correspondant défense
- * Désignation des bénévoles CCFF (Comités Communaux Feu de Forêt)
- * Avenant n°1 convention de partenariat avec l'association CASSIOPEA
- * Composition des commissions communales
- * Rapport des commissions
- * Compte rendu du Conseil Communautaire du 03 avril 2026

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2026

Monsieur Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 mars 2026. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres.

Vote du budget principal 2026 - GARDONNE (N° DE _027_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune GARDONNE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune GARDONNE pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 3 518 703,85

En dépenses à la somme de : 3 518 703,85

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	425 338
012	Charges de personnel, frais assimilés	551 700
014	Atténuations de produits	3 000
042	Section à section	5 953
65	Autres charges de gestion courante	193 325
66	Charges financières	32 300
67	Charges spécifiques	350
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 211 966

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	978
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	78 100
73	Impôts et taxes	320 364,8
731	Fiscalité locale	370 316
74	Dotations et participations	323 207,2
75	Autres produits de gestion courante	119 000
77	Produits spécifiques	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 211 966

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	41 375,04
041	Opérations patrimoniales	200 000
16	Emprunts et dettes assimilées	76 500
204	Subventions d'équipement versées	48 485
21	Immobilisations corporelles	319 300
23	Immobilisations en cours	1 621 077,81
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 306 737,85

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	5 953
041	Opérations patrimoniales	200 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	428 182,97
13	Subventions d'investissement	814 376,42
16	Emprunts et dettes assimilées	858 225,46
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 306 737,85

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L.5217-10-06 du CGCT, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de :

- 7,5% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Délibération : adoptée à l'unanimité

Vote du budget annexe 2026 - LOCAUX COMMERCIAUX RUE ANCIEN FOIRAIL (N° DE _028_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune LOCAUX COMMERCIAUX RUE ANCIEN FOIRAIL,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LOCAUX COMMERCIAUX RUE ANCIEN FOIRAIL pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 140 960,97

En dépenses à la somme de : 140 960,97

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	16 310
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000
65	Autres charges de gestion courante	900
66	Charges financières	1 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 510
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		35 720

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 700
75	Autres produits de gestion courante	20 020
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		35 720

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	52 425,97
16	Emprunts et dettes assimilées	12 815
21	Immobilisations corporelles	40 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		105 240,97

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	41 364,27
16	Emprunts et dettes assimilées	63 876,7
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		105 240,97

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L.5217-10-06 du CGCT, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de :

- 7,5% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Délibération : adoptée à l'unanimité

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (N° DE 029 2026)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux actuels d'imposition des taxes directes locales :

- **Taxe foncière bâtie (TFB)** 38,23 %
- **Taxe foncière non bâtie (TFNB)**..... 59,66 %
- **Taxe d'Habitation (TH)**..... 6,34 %

et propose de les maintenir pour 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux et à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Délibération : adoptée à l'unanimité

Emprunt à long terme pour financement de la construction d'un restaurant scolaire (N° DE 030 2026)

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 470 000€

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposé par la Banque Postale en annexe à la présente délibération, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : Caractéristiques financières du contrat

- Score Gissler: 1A
- Montant du contrat de prêt : 470 000,00 €
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financer la construction d'un nouveau restaurant scolaire

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2046

La tranche est mise en place au plus tard le 24/06/2026

- Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 24 juin 2026

Préavis : 5 jours ouvrés T2/PARIS

- Périodicité : trimestrielle

-Mode d'amortissement : constant

- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,26 %

-Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

-Remboursement anticipé : possible à une date échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Préavis : 50 jours calendaires

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt soit 470 €

Dispositions Générales

Taux effectif global : 4,27 % l'an

soit un taux de période : 1,068 % pour une durée période de 3 mois

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relatif au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Prêt relais TVA pour financement de la construction d'un restaurant scolaire (N° DE 031 2026)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner la proposition faite par la BANQUE POSTALE pour un prêt relais TVA destiné à financer les travaux de construction d'un restaurant scolaire dont le montant de l'emprunt nécessaire s'élève à 175 000 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre en annexe à la présente délibération et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : Caractéristiques financières du contrat de prêt-relais

- **Objet** : Préfinancer le FCTVA
 - **Nature** : Prêt relais
 - **Montant du contrat de prêt** : 175 000,00 €
 - **Durée du contrat de prêt** : 2 ans à compter de la date de versement des fonds
 - **Taux d'intérêt** : taux fixe de 4.030 % l'an*
 - **Base de calcul des intérêts** : 30/360
 - **Modalités de remboursement** : Paiement trimestriel des intérêts
- Remboursement du capital in fine
- **Versement des fonds** : Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 24 juin 2026
 - **Garantie** : Néant
 - **Commission d'engagement** : 350,00 € payable au plus tard à la date de prise effet du contrat

- **Modalités de remboursement anticipé** : Autorisé sans pénalité à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
- **Modalités de contractualisation** : Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE " Signer en ligne"

(*)Le taux, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée du prêt relais et la date d'émission du contrat.

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relatif au contrat de prêt relais décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Renouvellement ligne de trésorerie 2026 avec La Banque Postale (N° DE 032 2026)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de ligne de trésorerie arrive à échéance le 9 juin 2026.

Afin de pallier toute éventualité, et bien que la ligne de trésorerie n'ait pas été utilisée au cours de l'exercice 2025, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette ligne de trésorerie, auprès de la Banque Postale dont les conditions sont les suivantes :

- montant maximum : 50 000,00 €UR
- taux d'intérêt : 3,710 % l'an
- commission d'engagement : 100,00 €UR
- commission de non utilisation : 0,210 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la ligne de trésorerie et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de l'organisme bancaire et signer tous documents s'y rapportant.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Désignation d'un correspondant défense (N° DE 033 2026)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de désigner un correspondant défense pour la commune. Il précise que son rôle est de développer des liens entre la Nation et les forces armées et promouvoir l'esprit de défense auprès des administrés.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à l'unanimité à procéder à la désignation du correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Désigne, Monsieur Patrick LE CLAINCHE, conseiller municipal en tant que correspondant défense pour la commune de Gardonne.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Désignation des bénévoles CCFF (Comités Communaux Feu de Forêt) (N° DE 034 2026)

Dans le cadre du SMO DFCI 24, il est demandé de désigner des bénévoles référents, qui connaissent le territoire de la commune en cas d'incendie, pour participer aux Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF). Leurs coordonnées sont envoyées au syndicat avec la délibération.

La liste des coordonnées des CCFF est centralisée au SMO DFCI 24 et transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), aux Centres de Secours (CIS) et au service de Gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle les missions des CCFF qui sont :

- l'appui et l'aide aux pompiers sur le guidage et l'assistance technique (mission principale)
- l'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur les risques feux de forêt ainsi que sur les OLD (obligations légales de Débroussaillage).
- participer à des patrouilles en période de risque incendie, pour les bénévoles qui le souhaitent

Appelés à se prononcer, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Désignent M. Patrick LE CLAINCHE, M. Paul CHAUMONT et M. Bruno DE CONTI "bénévoles référents au Comité Communal Feux de forêt" de la commune.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Avenant n°1 convention de partenariat avec l'association CASSIOPÉA (N° DE 035 2026)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de partenariat a été conclue le 18 décembre 2018 et qu'il apparaît nécessaire de modifier la convention afin d'adapter les conditions de prise en charge suite aux nouvelles offres de service.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avenant n°1 modifiant l'article 1 relatif aux tarifs de service de téléassistance et de prendre en charge pour tout nouvel administré adhérent à Cassiopéa une participation pour une mensualité à hauteur de l'offre essentielle à 30 €, l'adhérent aura un reste à charge en cas de formule plus élevée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- approuve ces 2 propositions
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat par lesquelles la commune de Gardonne et l'association Cassiopéa s'engagent sur les tarifs et la prise en charge de service de téléassistance.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Composition des commissions communales

Il est proposé de créer 17 commissions municipales permanentes.

Monsieur le Maire présidera toutes les commissions qui se composent comme suit :

- FINANCES

Mme Séverine BORDAS - Mme Marie-Claude JAVERZAT - Mme Hélène MINEAU- M Frédéric GAUTHIER – M. Michel BERNARD

Rapporteur : M Frédéric GAUTHIER

- INFORMATION – COMMUNICATION – NUMÉRIQUE

Mme Marie-Claude JAVERZAT - Mme Marie-Christine TOURENNE - Mme Béatrice FEYTOUT - M. Frédéric GAUTHIER

Rapporteur : Mme Marie-Claude JAVERZAT

- ACTION SOCIALE – SANTÉ - SOLIDARITÉ et HANDICAP SENIORS

Mme Marie-Claude JAVERZAT - M. Sylvain CONNANGLE - Mme Marie-Christine TOURENNE - Mme Béatrice FEYTOUT

Rapporteur : Mme Marie-Christine TOURENNE

- DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT – EAU – BERGES – COURS D’EAU – FOSSÉS ET COLLECTEURS **- URBANISME PLUi - AGRICULTURE – DÉPLACEMENT – CADRE DE VIE - DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT**

Mme Marie-Claude JAVERZAT - Mme Chloé BRANCO - Mme Christelle CHATEAUNEUF - M. Paul CHAUMONT - Mme Jennifer LAFAYSSSE - M. Sylvain ROOY - M. Michel BERNARD

Rapporteur : M. Paul CHAUMONT

- ANIMATION – FÊTES ET CÉRÉMONIES – LOISIRS

- CULTURE – PRATIQUES CULTURELLES

Mme Marie-Claude JAVERZAT - Mme Fatima RODRIGUES DA SILVA - Mme Hélène MINEAU -
Mme Marie-Christine TOURENNE - Mme Béatrice FEYTOUT

Rapporteur : Mme Béatrice FEYTOUT

- SPORT – PRATIQUE SPORTIVE ET DE PLEIN AIR

Mme Fatima RODRIGUES DA SILVA - Mme Marie-Claude JAVERZAT - Mme Chloé BRANCO -
M. Bruno DE CONTI - Mme Christelle CHATEAUNEUF - M. Alain FAVARD - M. Frédéric
GAUTHIER

Rapporteur : M. Frédéric GAUTHIER

- SÉCURITÉ

Mme Séverine BORDAS - Mme Marie-Claude JAVERZAT - M. Christophe BAEZA - M. Patrick LE
CLAINCHE - Mme Christelle CHATEAUNEUF - Mme Marie-Christine TOURENNE – M. Philippe
GUICHARD - M. Michel BERNARD

Rapporteur : M. Philippe GUICHARD

- ACTIVITÉS ECONOMIQUES – MARCHÉS

Mme Fatima RODRIGUES DA SILVA - Mme Christelle CHATEAUNEUF - Mme Marie-Christine
TOURENNE - Mme Béatrice FEYTOUT - Mme Jennifer LAFAYSSSE

Rapporteur : Mme Fatima RODRIGUES DA SILVA

- PETITE ENFANCE - SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Mme Marie-Claude JAVERZAT - M. Paul CHAUMONT - M Frédéric GAUTHIER - M. Michel
BERNARD

Rapporteur : Mme Marie-Claude JAVERZAT

- PERSONNEL

M. Patrick LE CLAINCHE - Mme Marie-Christine TOURENNE - Mme Béatrice FEYTOUT - M
Frédéric GAUTHIER - M. Michel BERNARD

Rapporteur : M. Pascal DELTEIL

- CONCESSIONS CIMETIERE – EGLISE et TEMPLE

M. Patrick LE CLAINCHE - M. Paul CHAUMONT - Mme Fatima RODRIGUES DA SILVA - Mme Marie-Christine TOURENNE - Mme Béatrice FEYTOUT - M. Bruno DE CONTI - M. Michel BERNARD

Rapporteur : M. Patrick LE CLAINCHE

- CITOYENNETE + CADRE DE VIE ESPACES VERTS - FLEURISSEMENT

Mme Séverine BORDAS - Mme Marie-Claude JAVERZAT – M Christophe BAEZA - Mme Christelle CHATEAUNEUF

Rapporteur : M Christophe BAEZA

- TOURISME – PISCINE – CAMPING PARC SERVOIS

M. Bruno DE CONTI - Mme Chloé BRANCO - M. Alain FAVARD - Mme Béatrice FEYTOUT - M. Michel BERNARD - Mme Marie-Christine TOURENNE - M Frédéric GAUTHIER

Rapporteur : M. Alain FAVARD

- ACHATS PUBLICS ET MATERIEL

Mme Chloé BRANCO - Mme Christelle CHATEAUNEUF - M. Alain FAVARD - M. Patrick LE CLAINCHE - M. Michel BERNARD - M Frédéric GAUTHIER

Rapporteur : M. Michel BERNARD

- GESTION LOCAUX TERTIAIRES (Place de la Poste et Rue de l'Eglise)

- GESTION SALLE DES FETES

M. Patrick LE CLAINCHE - M. Alain FAVARD - M. Paul CHAUMONT

Rapporteur : M. Alain FAVARD

- TRAVAUX –VOIRIE

Mme Fatima RODRIGUES DA SILVA - Mme Marie-Claude JAVERZAT - Mme Chloé BRANCO - M. Paul CHAUMONT - Mme Jennifer LAFAYSSSE - M. Michel BERNARD - M Frédéric GAUTHIER – M. Philippe GUICHARD

Rapporteur : M. Paul CHAUMONT et M. Michel BERNARD

Le Conseil Municipal approuve la création de commissions municipales telles que décrites ci-dessus et valide la désignation des membres de ces commissions.

Constitution de la commission de contrôle des listes électorales

Mme Séverine BORDAS	Titulaire
Mme Fatima RODRIGUES DA SILVA	Suppléante

Compte rendu du Conseil Communautaire du 3 avril 2026

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu du Conseil Communautaire de la Cab du 3 avril 2026

La séance est levée à 22h00

Prochain Conseil Municipal
Le mercredi 03 juin 2026

Pascal DELTEIL
Président de séance

Hélène MINEAU
Secrétaire de séance